

En avril ne te découvre pas d'un fil...

Tout comme moi, beaucoup d'entre nous ont constaté que leur paye du mois d'Avril avait été fortement rabotée... Et pour cause, jusqu'à 4 jours de prélèvement pour service non fait (donc grève) sur une même paye !!!

En tant que gréviste, j'assume totalement le fait d'être prélevée pour ces journées, c'est effectivement le principe et je l'accepte en connaissance de cause lorsque je me déclare gréviste.

Pour autant, il fut un temps où la direction étalait les prélèvements et les plafonnait à 2 jours par mois pour les cadres C, 3 pour les B et 4 pour les A.

Mais il est clair que les temps ont changé et dorénavant, l'administration tente par tous les moyens d'affaiblir les agents pour stopper ceux qui osent encore se mobiliser pour sauver la dgfip, le service public, et donc nos droits, nos missions, et nos emplois !

Pour l'administration, tout est bon pour casser nos vellétés de mobilisation !

En Isère, c'est par un prélèvement de 4 jours correspondant aux 5 et 14 Février et aux 14 et 19 Mars. (ils n'ont pas osé aller jusqu'à 5 avec le 28 qui sera prélevé sur la paye de mai).

CODE	ÉLÉMENTS	
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 14/02/2019	€
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 05/02/2019	€
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 19/03/2019	€
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 14/03/2019	€

Quelle bassesse que de laisser certains agents avec à peine plus de 1000 euros par mois, et souvent dans une situation financière déjà fragile avec une paye « pleine »....

Malgré tout je continuerai à être mobilisée et en grève si j'estime que la cause est juste (et elle l'est!).

Rien ne viendra éteindre mes convictions et ma motivation !

Le 9 Mai, je serai donc en grève et dans la rue !

